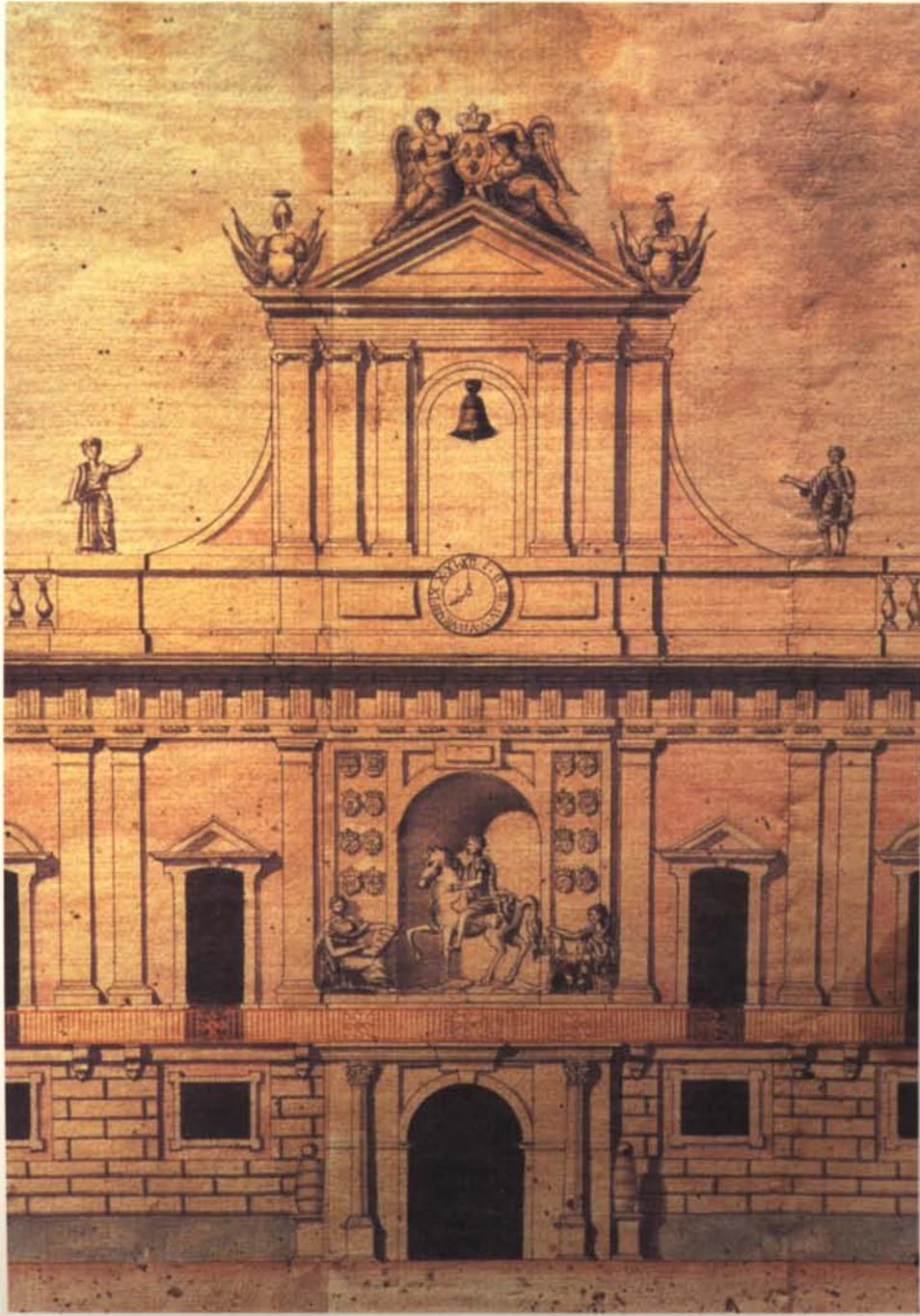


M É M O I R E S DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE



TOME LVII - 1997

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DU CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831 ET RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

TOME LVII

1997

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DU CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

TOULOUSE

HÔTEL D'ASSÉZAT

Place d'Assézat 31000 Toulouse

UN HÔTEL DU XVIII^e SIÈCLE À TOULOUSE : L'HÔTEL DE NUPCES

par Marie-Luce PUJALTE *

Retracer l'histoire de l'hôtel de Nupces revêt un double intérêt. Synonyme de richesse et reflet de la puissance de ses propriétaires, l'hôtel se devait d'être un symbole prestigieux dans le paysage urbain toulousain en ce début du XVIII^e siècle. Aujourd'hui, il est le témoin de ce passé architectural, sauvé in extremis par une restauration entreprise dans les années 1970, après avoir connu bien des vicissitudes au cours de notre siècle (fig. 1).

Historique et environnement

Au cœur du quartier marchand, entre le Capitole et la Garonne, et près de la Bourse, dans un tissu urbain à trame très resserrée, l'hôtel de Nupces représente une exception car rares sont les hôtels parlementaires situés loin des abords du Parlement ou de la cathédrale Saint-Étienne (1). L'implantation d'un hôtel aristocratique dans une zone à vocation marchande peut surprendre dans un premier temps mais s'explique par l'histoire des propriétaires.

Le premier propriétaire connu, Simon de Lancefoc, marchand pastelier, vendit sa maison en 1565 à Antoine François de Paulo, président au Parlement de Toulouse dont la fille Marie de Paulo, la transmit à François de Nupces par son mariage. La famille de Nupces était connue dès le XV^e siècle par son appartenance au Parlement de Toulouse (2), bien que sa principale activité fût encore liée au négoce du drap à Albi. Cette liaison entre négoce et Parlement n'est pas inhabituelle à Toulouse où le marchand pastelier, sa fortune établie, acquiert pour sa descendance des charges anoblissantes et transmissibles, celle d'officier du Parlement étant la plus prestigieuse.

Généralement, les descendants restent attachés à la demeure ancestrale même après avoir rompu tout lien avec le commerce. Ainsi, dès la fin du XVI^e siècle vraisemblablement, l'hôtel appartient aux Nupces qui le conservèrent en lignée directe jusqu'en 1759, date à laquelle la famille de Senaux en hérita par le jeu des alliances (3).

Durant tout le XVII^e et le XVIII^e siècles, la même famille en conserva donc la propriété et y résida. Il est certain, comme nous allons le voir par la suite, que c'est au cours des premières décennies du XVIII^e siècle que Jean-Georges de Nupces y apporta des transformations et décida d'ériger l'hôtel classique qui subsiste en partie de nos jours.

Jean-Georges de Nupces, président à mortier au Parlement de Toulouse semble avoir été le plus entreprenant des propriétaires et fut sans doute l'instigateur de la nouvelle construction. Fils aîné de Bertrand de Nupces, il hérita au début du XVIII^e siècle des biens de ses ancêtres dont la maison et le jardin sis rue Malcousinat (plus tard de la Bourse)

* Communication présentée le 19 novembre 1996, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 1996-1997 » p. 198.

1. Rappelons que la ville de Toulouse durant l'Ancien Régime était divisée en huit secteurs ou capitoulats : ceux de la Dalbade, de Saint-Barthélemy, de Saint-Étienne et de la Pierre offrant une forte concentration en hôtels particuliers appartenant à des parlementaires.

2. Dès 1475, le nom des Nupces figure sur les textes (Archives départementales Haute-Garonne, B 1962. f° 126-129)

3. La fille de Guillaume de Nupces, Marie Magdeleine Gabrielle de Nupces épousa Jean-Joseph Dominique de Senaux, conseiller au Parlement en 1750, puis président à mortier en 1759.



FIG. 1. HÔTEL DE NUPCES. Façades sur cour. Cliché E. Maunier.

et rue des Ysalguiers (plus tard Clémence Isaure). Le 12 février 1714, il vendit sa demeure à Abraham Pecarrère, trésorier de la Ville de Toulouse pour la somme de 22000 livres (4). L'acte notarié stipulait une vente pure et simple, cependant nous savons grâce à un acte passé deux ans plus tard (5) qu'il s'agissait d'une vente à réméré c'est-à-dire avec faculté de rachat. Jean-Georges de Nupces a dû connaître des ennuis financiers momentanés dans l'année 1714 car « une vente avec faculté de rachat se fait à moindre prix qu'une vente pure et simple » (6). La vente à réméré, décidée ce même 12 février 1714 par conventions privées (7), autorisait Jean-Georges de Nupces à reprendre son bien, pendant trois années seulement, en l'état où celui-ci se trouverait. Il le racheta à Abraham Pecarrère en mai 1716 (8), en y adjoignant deux parcelles contiguës que celui-ci avait acquises entre-temps (9).

En matière de jurisprudence, si des augmentations interviennent et qu'elles sont remboursées sans difficulté, c'est qu'elles ont été nécessaires (10). Il semblerait donc qu'un arrangement ait eu lieu entre les deux parties en 1714 d'autant qu'Abraham Pecarrère n'a pas apporté de changement significatif aux deux maisons voisines de la demeure familiale des Nupces. En effet, Abraham Pecarrère revendit à Jean-Georges de Nupces l'une des maisons au prix de 3000 livres, identique au prix de son achat, et l'autre au prix de 6675 livres (11). Certes sur les 6675 livres, 2275 livres correspondaient à des réparations entreprises par Abraham Pecarrère. Il est important de noter que sur cette parcelle divisée en deux, se trouvait une auberge, le logis de l'Écharpe, et que les travaux mentionnés ci-dessus la concernaient certainement. En 1716, Jean-Georges de Nupces, usant de son droit, reprit son bien pour une somme de 15675 livres, répartie ainsi : 6000 livres qu'Abraham Pecarrère avait payées immédiatement en 1714 et 9675 livres pour les nouvelles acquisitions. D'autre part, nous avons la preuve grâce au contrat de vente que nous

4. Archives départementales Haute-Garonne, Notaire Boyer Bertrand 3E1819. Année 1714. 2^o vol. f^o 33.

5. Archives départementales Haute-Garonne, Notaire Boyer Bertrand 3E1821. Année 1716. 2^o vol. f^o 45.

6. Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, Paris, Visse, 1784-1785, tome VII, p. 269.

7. Archives départementales Haute-Garonne, Notaire Boyer Bertrand 3E 1821. Année 1716. 2^o vol. f^o 45.

8. Archives départementales Haute-Garonne, Notaire Boyer Bertrand 3E 1821. Année 1716. 2^o vol. f^o 45.

9. Archives départementales Haute-Garonne, Notaire Boyer Bertrand 3E 1819. Année 1714. 1^o vol. f^o 228 ; Archives départementales Haute-Garonne, Notaire Boyer Bertrand 3E 1821. 2^o vol. f^o 45.

10. Guyot, *op. cit.*, p. 270.

11. Archives départementales Haute-Garonne, Notaire Boyer Bertrand 3E 1821. Année 1716. 2^o vol. f^o 45.

sommes en présence de trois maisons distinctes (12). À la parcelle d'origine (13), le n° 14, vaste de 641 cannes 5 pans 3/4 (14) s'ajoutaient celle des héritiers de Pierre Dastarac (15), le n° 13 qui représentait une superficie de 58 cannes 1 pan 3/4 et celle des héritiers de Simon Laporte (16), le n° 2 qui représentait une superficie de 242 cannes (fig. 2, 3). La parcelle n° 13 revêt une importance capitale à nos yeux car elle se révèle être un facteur déterminant pour la datation. L'édifice qui nous intéresse ne pouvait pas être construit avant 1716 puisqu'il se développait à la fois sur les parcelles n° 14 et n° 13. Or cette parcelle n° 13 ne fut acquise qu'en 1716 par Jean-Georges de Nupces. Avant cette date, comme nous l'avons constaté précédemment, il s'y trouvait une maison qui ne fit l'objet d'aucune modification puisque son prix d'achat et de vente demeura constant. Son acquisition permit donc au maître d'œuvre de construire l'aile gauche de l'hôtel sur un espace agrandi. Elle nous conduit également à fixer un *terminus a quo* pour la construction.

Si Jean-Georges de Nupces avait augmenté la superficie initiale du bien familial, il l'avait aussi doté d'issues multipliées : la parcelle d'origine le n° 14 possédait une situation idéale puisqu'elle traversait l'îlot, donnant sur deux rues, la rue principale, la rue Malcousinat, et une rue secondaire, la rue des Ysalguiers, et la parcelle n° 2 s'ouvrait sur une troisième rue, la rue des Giponiers (plus tard de l'Écharpe). Bordant les limites du jardin, cette parcelle était divisée en deux parties inégales, la plus grande où se situait le logis de l'Écharpe (198 cannes environ) et la plus petite (40 cannes environ) où l'on construisit les dépendances de l'hôtel de Nupces.

Si nous avons fixé un *terminus a quo* grâce à l'examen minutieux des actes notariés et du parcellaire, il est plus difficile de fixer un *terminus ante quem* par manque de documentation. Il semble toutefois que par comparaison stylistique, l'hôtel de Nupces ne puisse pas appartenir à l'ensemble des édifices datés du milieu du XVIII^e siècle, comme par exemple l'hôtel d'Espie ou l'hôtel de Puivert. En effet, l'hôtel de Nupces utilise un registre décoratif plus

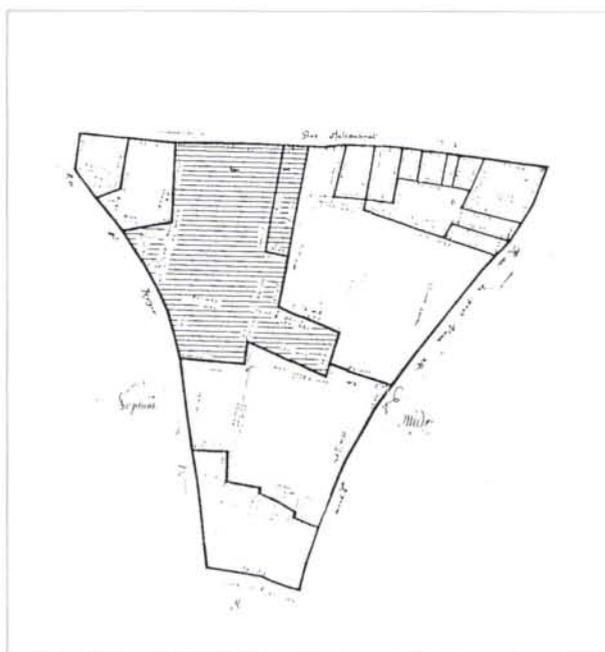


FIG. 2. PLAN CADASTRAL JOUVIN DE ROCHEFORT (1680), CC92 Moulon 8 Parcelles 13, 14. A.M.Toulouse.

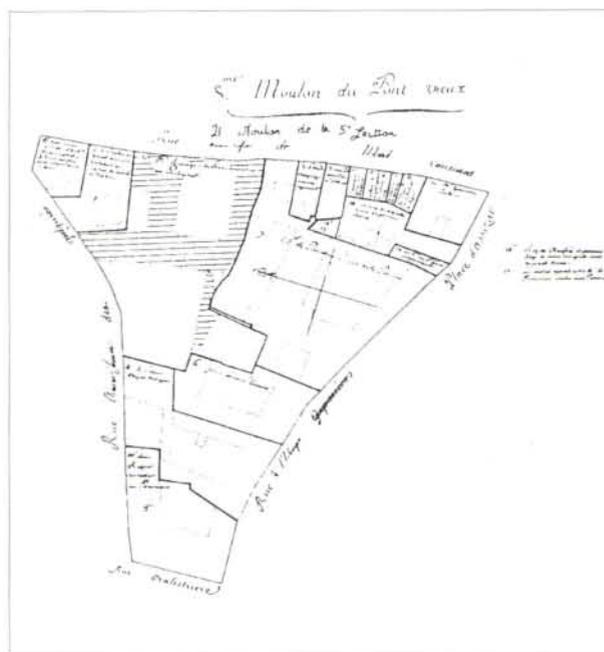


FIG. 3. PLAN CADASTRAL GRANDVOINET (1781), 1 G5 Moulon 21 n° 3 545. A.M.Toulouse.

12. « La vente de deux maisons est ainsi faite par le Sieur Pecarrere moyennant le prix en somme de 9675 livres... ». Archives départementales Haute-Garonne, Notaire Boyer Bertrand 3E 1821. Année 1716. 2^e vol. f° 47.

13. A.M.Toulouse, Cad. Jouvin de Rochefort (1680) CC 92. Moulon 8 parcelle 14.

14. La canne toulousaine correspondait à 1,80 m environ et le pan à 25 cm environ.

15. A.M.Toulouse, Cad. Jouvin de Rochefort (1680) CC 92. Moulon 8 parcelle 13.

16. A.M.Toulouse, Cad. Jouvin de Rochefort (1680) CC 92. Moulon 8 parcelle 2.

lourd, plus empreint de solennité, qui rappelle plus la richesse des constructions du Grand Siècle que ces derniers. D'autre part, l'austérité de la façade sur jardin atteste de la tendance qui privilégiait sous le règne de Louis XIV et durant les premières décennies du XVIII^e siècle les façades sur cour, témoins de la richesse des propriétaires. Cette tendance s'atténua lorsque ceux-ci, désireux d'une vie plus intime se préoccupèrent d'aménager un cadre agréable sur les jardins où ils pouvaient se retirer, à l'écart de la vie de représentation. Enfin, après les divers achats effectués par Jean-Georges de Nupces, la superficie dont il disposait était de 743 cannes 6 pans 3/4 au lieu de 641 cannes 5 pans 3/4 lors de l'héritage (17). À la fin du XVIII^e siècle, elle ne s'élevait plus qu'à 696 cannes 7 pans (18). En effet, en 1755, le fils de Jean-Georges de Nupces, Guillaume, vendit le logis de l'Écharpe, conservant toutefois les 40 cannes où se trouvaient cave, écuries et granges de l'hôtel (19). Plus tard, les propriétaires se séparèrent de ce dernier terrain, ce qui les obligea à loger les communs dans les ailes avant de la cour d'honneur de l'hôtel.

Deux générations plus tard, Jean-Joseph Dominique de Senaux, gendre de Guillaume de Nupces et nouveau propriétaire fut le commanditaire de la rampe d'escalier et des balcons, remarquables créations en fer forgé de Bernard Ortet exécutées entre 1765 et 1770 environ (20). Il est probable qu'il ait désiré mettre au goût du jour quelques éléments décoratifs de son hôtel, en faisant appel à l'un des plus grands ferronniers de Toulouse. Pendant la Révolution, l'hôtel fut confisqué comme bien national, Pierre Magdeleine de Senaux, fils de Jean-Joseph, guillotiné et sa maison vendue à Pierre Sarrus, négociant (21). Peu de propriétaires se succédèrent au cours des deux siècles suivants; l'hôtel tomba dans un lent abandon à partir de 1945 jusqu'en 1972, date à laquelle un promoteur décida de créer une Société Immobilière de Construction (S.I.C.) et de lancer une opération de restauration, achevée en 1975. Remis au goût du jour, l'hôtel est depuis divisé en copropriété; des appartements, des bureaux et l'Institut Goethe s'y sont installés.

Plan et élévation

Oscillant entre classicisme et tradition locale, l'hôtel de Nupces représentait à Toulouse une des premières réalisations d'hôtel entre cour et jardin (22), car les nobles toulousains préféraient l'hôtel sur rue plus en harmonie avec la trame resserrée des quartiers marchands du centre ville. Protégé de la rue par un imposant portail, il se développait autour d'une cour d'honneur rectangulaire, avec corps de logis principal en fond de cour, flanqué de deux ailes en retour. Malgré cette disposition en U des bâtiments, l'hôtel de Nupces affichait un plan au sol très irrégulier, lié aux contraintes imposées par le terrain, irrégularité que l'architecte s'ingénia à masquer.

Ainsi, les deux ailes en retour totalement asymétriques côté cour d'honneur étaient très différentes l'une de l'autre, côté rue Malcousinat. L'aile gauche coincee contre la parcelle voisine se développait sur trois travées contre cinq pour l'aile droite. En outre, cette dernière dissimulait une courette intérieure accolée à la parcelle voisine. Cette fausse symétrie fut reprise également sur la façade côté jardin, avec un développement du corps de logis principal sur huit travées contre cinq travées côté cour, par suite du prolongement très net du bâtiment vers la rue des Ysalguiers. Cette nouvelle disposition de huit travées n'a pas permis de replacer la travée du vestibule d'entrée au centre, aussi l'axe de symétrie était-il différent à l'avant et à l'arrière. L'irrégularité de la parcelle ne peut justifier à elle seule un tel développement du côté droit de l'hôtel. Rappelons qu'au XVI^e siècle la parcelle d'origine ouvrait sur la rue des Ysalguiers, que lors de la restauration deux portes gothiques furent mises au jour dans cette partie-là, et que la courette intérieure présentait une décoration d'inspiration Louis XIII. La volonté de conserver une partie de l'ancien hôtel dirigea certainement l'architecte dans l'élaboration du plan pour la nouvelle construction. Enfin, en examinant le cadastre de Grandvoinet datant de la fin XVIII^e siècle, on constate que cette façade sur jardin, composée aujourd'hui de huit travées et flanquée de deux ailes en retour, présentait un aspect différent. En effet, n'apparaissaient

17. « La surface moyenne de l'hôtel toulousain est de 500 m² », Michèle Éclache, *Toulouse, les délices de l'imitation*, Bruxelles, Mardaga, 1987, p. 43.

18. A.M.Toulouse, Cad. Grandvoinet (1781) 1 G5 Moulon 21 N° 3.545.

19. Archives départementales Haute-Garonne, Notaire Labit 3E 14 152. Année 1755. f° 103.

20. Danielle Pelouquin-Cavaillé, *Le fer forgé à Toulouse au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 1988, p. 45; *Id.*, « Deux maîtres serruriers toulousains au XVIII^e siècle » dans *Histoire de l'art*, n° 9-10, 1990, p. 45.

21. Henri Martin, *Histoire économique de la Révolution française*, Toulouse, Privat, 1917, p. 354.

22. Toulouse comptait peu d'hôtels entre cour et jardin en ce début de siècle, l'hôtel de Boissy et l'hôtel de Pennautier construits dans la deuxième moitié du XVII^e siècle sont les plus connus; Michèle Éclache, *Toulouse, les délices de l'imitation*, Bruxelles, Mardaga, 1987, p. 48-49; Françoise Paumès, *L'hôtel de Pennautier à Toulouse*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 1981, (exemplaire dactylographié).

alors que deux légers ressauts au lieu des deux ailes en retour actuelles et un long bâtiment perpendiculaire à l'hôtel, l'orangerie, accolée au jardin voisin. En outre, le jardin plus vaste donnait certainement une impression de grandeur, disparue totalement de nos jours, l'hôtel étant étouffé par de nombreuses constructions.

Malgré les problèmes fonctionnels liés à la disposition du parcellaire, l'architecte de l'hôtel de Nupces a réussi à créer une architecture très harmonieuse, très juste dans ses proportions, tout en respectant la tradition locale par l'utilisation quasi exclusive de la brique. Renonçant à de rares exceptions aux constructions en pierre, au coût très onéreux, les Toulousains choisissaient la brique, produite sur place et aux dimensions très particulières (23). L'hôtel de Nupces n'échappa pas à cette règle, mais alors que dans de nombreux hôtels toulousains, la brique restait à nu (24), elle fut destinée ici à être enduite dès le début. Les murs, dépouillés de leurs enduits à la restauration découvrirent des briques communes ou encore des morceaux de briques (25), maçonnés avec des joints pleins à fleur de mur. La médiocrité de ce matériau, en partie de récupération, laisse penser que la surface était destinée à être recouverte d'un enduit de chaux (26) visant certes à masquer les imperfections de la construction mais également à imiter l'aspect de la pierre.

En revanche, pour les murs porteurs et les éléments décoratifs on retint un matériau de qualité, unitaire et soigné (27). On admirera la finesse d'exécution des bandeaux et de l'entablement ionique. Aux premiers, rehaussés d'un quart-de-rond et d'un tore à profil semi-circulaire, répond l'entablement (fig. 4) situé entre l'étage noble et le deuxième étage (ou le toit pour les ailes). L'architrave à trois fascies est couronnée d'un talon droit et d'un réglelet, tandis que la frise est laissée nue. Composée de huit assises de brique et d'une série de moulures plates et curvilignes (28), la corniche s'inspire directement du modèle antique, conservant même les denticules (29). Le soin apporté à cette première corniche se remarque également dans la corniche du deuxième étage, qui emploie les mêmes éléments, traités plus simplement alors que la frise est ornée d'une feuille d'acanthe enroulée sur chaque triglyphe.

Imprégné d'un fort caractère local du fait de l'utilisation de la brique, l'hôtel de Nupces n'en demeure pas moins un édifice très classique dans son élévation.

De ses façades principales se dégage une grande cohésion due à la parfaite harmonie des trois bâtiments. Le corps de logis central à cinq travées composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages (fig. 1) est mis en valeur par les deux ailes en retour à sept travées composées d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Aux ouvertures en arc segmentaire du rez-de-chaussée du corps principal répondent les ouvertures en arc plein cintre du rez-de-chaussée des ailes. Il est intéressant de noter que la porte d'entrée principale du corps de logis présente un arc plein cintre comme les baies latérales des ailes, converties en fenêtres lors de la restauration. D'après les photographies antérieures à celle-ci, il s'agissait de portes ouvrant sur des remises ou des écuries. Nous aurions donc une alternance entre arc plein cintre pour les portes et arc segmentaire pour les fenêtres. Au premier étage, des fenêtres rectangulaires ont été choisies pour toutes les ouvertures, alors que le dernier étage du corps principal reprend la fenêtre à arc segmentaire du rez-de-chaussée (fig. 1).

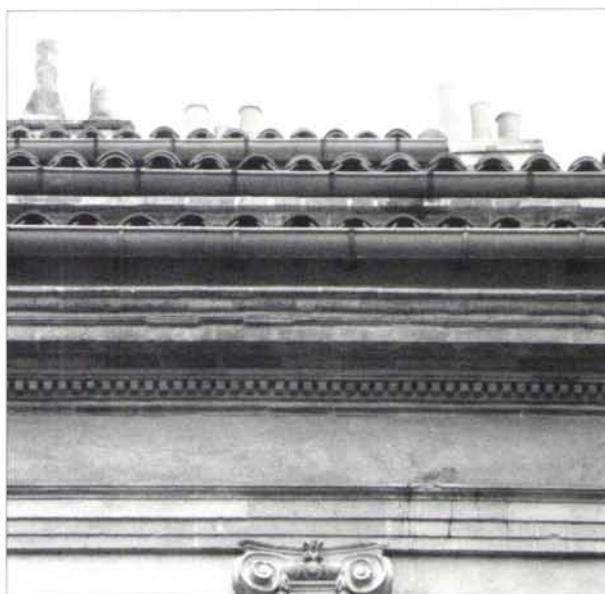


FIG. 4. HÔTEL DE NUPCES. ENTABLEMENT DES FAÇADES SUR COUR. Cliché E. Maunier.

23. « Son format est directement hérité de l'Antiquité. À Toulouse (...), la forane ou tuile foraine est beaucoup plus grande : 38 à 42 cm de longueur, 26 à 28 cm de largeur, pour 5 cm d'épaisseur ». Bruno Tollon, *Toulouse, les délices de l'imitation*, Bruxelles, Mardaga, 1987, p. 33.

24. A l'hôtel de Nupces, seul le rez-de-chaussée à arcades sur la cour d'honneur ainsi que les encadrements des fenêtres étaient en briques apparentes.

25. On employait soit des briques foraines plus tendres du fait de leur moindre degré de cuisson et donc plus vulnérables aux intempéries soit des morceaux de briques provenant de démolition. Michel Marty, *Le bâti ancien à Toulouse*, s.l., sept. 1982, p. 70.

26. Cet enduit de chaux était composé soit de chaux de montagne, de sable de rivière bien grainé et d'autres substances incertaines, soit de sable et de terre glaise. Georges Costa, « Briques apparentes et enduits dans l'architecture traditionnelle » dans *Revue de l'art*, n° 58-59, 1982-1983, p. 116.

27. « Toutes les modénatures demandées ailleurs à la pierre sont ici tirées de la brique (...), car la brique du pays, douce et de grain fin, se taille facilement ». Bruno Tollon, *Toulouse, les délices de l'imitation*, Bruxelles, Mardaga, 1987, p. 34.

28. De haut en bas, nous pouvons observer la succession d'un filet, d'un talon puis à nouveau d'un filet qui constituent la cimaise; le larmier étant constitué d'un listel, d'une doucine droite, d'une mouchette, où sont placés les denticules et d'un quart-de-rond.

29. Il semblerait que les denticules aient été très appréciés à Toulouse car de nombreux édifices en sont pourvus.

Ces variations sur le nombre d'étages et les dimensions des divers corps apportent un dynamisme mais n'entravent en rien l'unité de programme des façades renforcée d'une part par la présence d'un fort entablement qui court sur tout l'édifice au-dessus du premier étage et d'autre part par une décoration à l'identique pour les trois corps de bâtiments : même parement de brique pour le rez-de-chaussée avec éléments de pierre aux clés des fenêtres et aux retombées des arcs, même espace rythmé au premier étage par des pilastres à chapiteaux ioniques entre chaque ouverture et enfin au dernier étage, même scansion de l'espace avec ici des pilastres à chapiteaux corinthiens, créant ainsi une superposition des ordres (le rez-de-chaussée pouvant s'apparenter à l'ordre dorique par sa sobriété). La mise en valeur du corps de logis principal est accentuée par la mise en relief de la travée centrale constituée d'un léger avant-corps unissant rez-de-chaussée et premier étage. En outre, la porte d'entrée sert d'appui à un balcon situé au premier étage et la travée centrale de celui-ci est encadrée par deux puissantes colonnes à chapiteaux ioniques dont l'entablement est surmonté de deux urnes se détachant sur le niveau supérieur. Nous remarquerons la grande diversité de forme des chapiteaux (fig. 5-6), et plus particulièrement leur mise au goût du jour grâce à la combinaison d'éléments classiques avec des motifs décoratifs empruntés au monde végétal et traités de façon exubérante avec chutes, arabesques et guirlandes de fleurs (30).



FIG. 5. HÔTEL DE NUPCES. CHAPITEAU DES PILASTRES, côté cour. Cliché E. Maunier.



FIG. 6. HÔTEL DE NUPCES. CHAPITEAU DES COLONNES, côté cour. Cliché E. Maunier.

Côté jardin, nous noterons le même souci d'harmonie mais également la recherche d'une certaine austérité avec la quasi-absence d'ornementation – sinon l'alternance brique et pierre, la présence de cordons entre les différents niveaux (fig. 7). La sécheresse de la façade sur jardin contraste donc avec la richesse de la façade sur cour, ce qui semble être une constante dans le paysage toulousain. À la différence des hôtels parisiens, cette façade ne fait l'objet d'aucun soin particulier et n'est souvent qu'une fade réplique de la façade sur cour. Il faut toutefois considérer que cette façade a été reprise au XIX^e siècle avec adjonction des ailes puisque celles-ci ne figuraient pas sur le cadastre Grandvoinet datant des dernières années de l'ancien Régime.

Les ouvrages en fer forgé sont à l'image de cette architecture classique et sont considérés comme un ensemble très réussi de Bernard Ortet, l'un des plus grands ferronniers de Toulouse de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Auteur de nombreuses œuvres célèbres, Bernard Ortet exécuta sans doute la rampe d'escalier de l'hôtel de Nupces entre 1765 et 1770. Cette datation établie par Danièle Peloquin Cavaillé, s'appuie sur de nombreuses similitudes avec la rampe

30. Pour les pilastres, les chapiteaux sont des chapiteaux ioniques à cornes (bien que la 4^e face ne soit jamais apparente) dont l'abaque est marqué en son centre par un motif végétal et dont les volutes servent de départ à un entrelacs de chutes, de fleurs et de feuilles. Pour les chapiteaux des colonnes, le gorgéon est orné de guirlandes de feuilles placées régulièrement ce qui les fait ressembler à des chapiteaux composites, les chutes de feuilles se substituant aux feuilles d'acanthé traditionnelles.

d'escalier du château de Larra, datée très exactement grâce à une facture (31). Composée de trois panneaux obliques et d'un panneau central, la rampe d'escalier de l'hôtel offre une structure très symétrique, ornementée de motifs végétaux (fig. 8). Les panneaux obliques sont constitués de palmettes à trois lobes ornées dans la partie basse de feuilles d'acanthe, isolées les unes des autres par des arabesques évoquant la forme d'un S et par des pilastres. Constitué de trois parties, le panneau central mêle palmettes à cinq lobes, arabesques en forme de S et de C renversé et pilastres décorés de fleurons et de larges feuilles. À l'hôtel de Nupces, le style de Bernard Ortet semble avoir évolué, « moins endiablé, il devient plus tempéré » (32). Toutefois, nous retrouvons dans les deux œuvres, les mêmes palmettes à trois lobes, le même grand fleuron central, le même médaillon en forme de cœur, les mêmes arabesques, les mêmes pilastres.

De composition plus stricte, le balcon en fer forgé de l'avant-corps reprend les mêmes éléments : des arabesques en forme de C, accolées deux par deux en sens inverse, convergent vers le centre, formé d'une sorte de fleur à quatre pétales enfermée dans un petit cercle.

Ce riche fleuron de l'époque classique en milieu toulousain manqua de disparaître : seule une restauration digne d'intérêt lui restitua la place qu'il méritait au sein du patrimoine architectural local.

Restauration

Durant une vingtaine d'années de 1950 à 1970 environ, l'hôtel de Nupces a été au centre de nombreuses difficultés résolues grâce à la vente de l'hôtel à un promoteur. Dès lors, les projets de restauration et leur réalisation se sont succédé sans heurt et ont transformé un hôtel en ruines en une résidence de haute qualité.

Le 20 juin 1950 est marqué à la fois par l'inscription des façades et des toitures de l'hôtel de Nupces à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et par le début des démêlés administratifs entre la propriétaire et les Monuments Historiques.

Il semblerait qu'aucun consensus ne se soit instauré entre les deux parties, la propriétaire s'opposant systématiquement à toute opération de restauration, la jugeant insuffisamment lucrative. Ainsi avait-elle dès 1949 pour projet de surélever d'un étage les deux ailes en retour, ce



FIG. 7. HÔTEL DE NUPCES. FAÇADES SUR JARDIN, aile droite. Cliché E. Maunier.



FIG. 8. HÔTEL DE NUPCES. ESCALIER D'HONNEUR. Cliché E. Maunier.

31. Le château de Larra, situé à quelques kilomètres au nord de Toulouse fut construit vers 1743 par un parlementaire toulousain dont la descendance a conservé une facture relative à la rampe de fer forgé signée Ortet et datée de 1764. Danielle Peloquin-Cavaillé, *Le fer forgé à Toulouse au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 1988, p. 45.

32. *Ibid.*, p. 44-45.

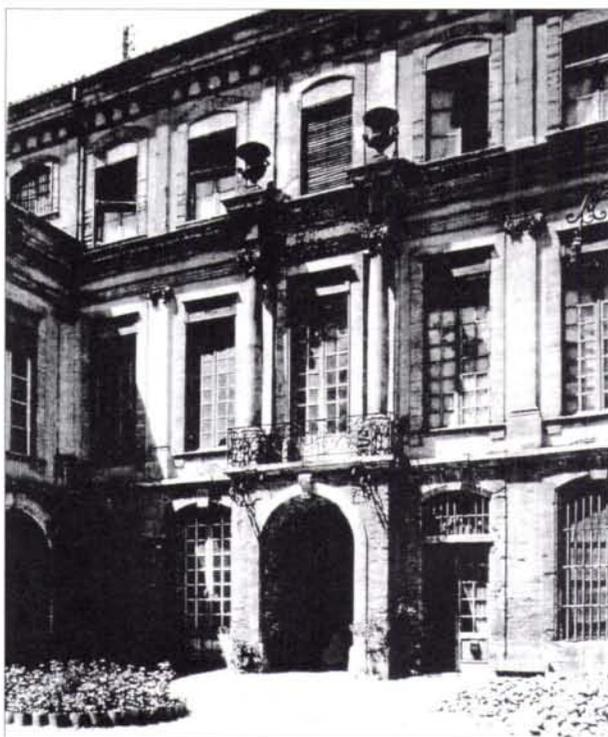


FIG. 9. HÔTEL DE NUPCES. ÉTAT ANTÉRIEUR À 1950 : façade principale côté cour.



FIG. 10. HÔTEL DE NUPCES. PORTAIL D'ENTRÉE EN 1972. Cliché B. Pousthomis.

qui aurait abouti à une mutilation des façades. Le refus des Monuments Historiques entraîna l'attitude négative de la propriétaire, hostile à tout entretien de l'hôtel (fig. 9). Devant l'instabilité croissante de certaines parties menaçant la sécurité publique, la Municipalité de Toulouse ordonna leur démolition fin 1952, ce qui faillit se traduire par une destruction totale de l'édifice sur ordre de la propriétaire, à deux reprises. Les vingt années suivantes virent se multiplier les effondrements et les étalements d'urgence malgré plusieurs projets émanant de la Municipalité ou du Ministère de l'Éducation Nationale (33) qui aurait permis le transfert de l'hôtel à une collectivité (34).

Lorsqu'en 1972, un promoteur acquit l'hôtel, celui-ci offrait un aspect désastreux : le portail avait perdu son entablement (fig. 10), les cours d'honneur et secondaire étaient encombrées de constructions adventices, les façades avaient perdu leurs enduits, et pire, certaines parties notamment à l'arrière et à l'intérieur étaient entièrement détruites. Restaurer l'hôtel de Nupces s'avérait donc une lourde tâche pour le nouvel acquéreur mais celui-ci allait entretenir une collaboration étroite entre lui-même, représentant de la S.I.C. créée dès 1972, et le service des Monuments Historiques représenté par Bernard Calley, architecte des bâtiments de France (fig. 11,12). Certes, plusieurs projets trop coûteux, n'ont pu aboutir, en particulier celui qui proposait une reconstitution de la cage d'escalier dans un esprit très Louis XV (boiseries aux motifs chantournés, multiplication des niches creusées dans le mur). Notre propos n'est pas de retracer les projets abandonnés mais d'insister sur les traits marquants de la restauration opérée. Chacun des éléments de celle-ci prouve le grand soin que les divers intervenants ont apporté à leur travail.

Nous en voulons pour témoin le traitement des façades sur la cour d'honneur ou de la courette intérieure. Contrairement à la mode du moment préconisant la mise à nu de la brique, Bernard Calley choisit la réfection d'enduits

33. Il fut question de y installer successivement un foyer de jeunes filles, une école hôtelière et enfin le consulat d'une grande puissance étrangère.

34. L'énormité des frais à engager pour la restauration de l'édifice effraya les investisseurs privés. Ainsi, dans une séance du conseil municipal en mars 1957, l'hôtel fut-il estimé par les Domaines à 25 millions de francs, les frais de remise en état à 60 millions de francs.



FIG. 11. HÔTEL DE NUPCES, FAÇADES SUR COUR EN 1972. *Clichés B. Pousthomis.*



FIG. 12. HÔTEL DE NUPCES, FAÇADES SUR JARDIN EN 1972. *Clichés B. Pousthomis.*

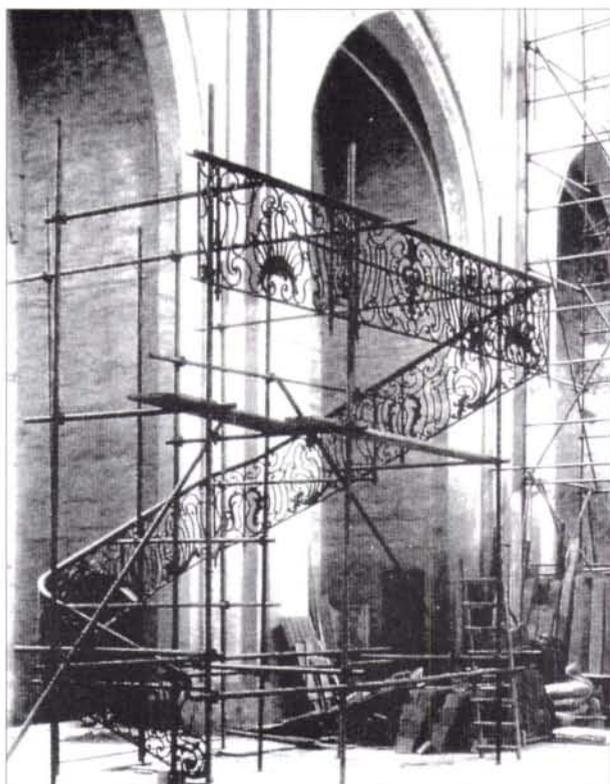


FIG. 13. RECONSTITUTION DE L'ESCALIER D'HONNEUR d'après la rampe.

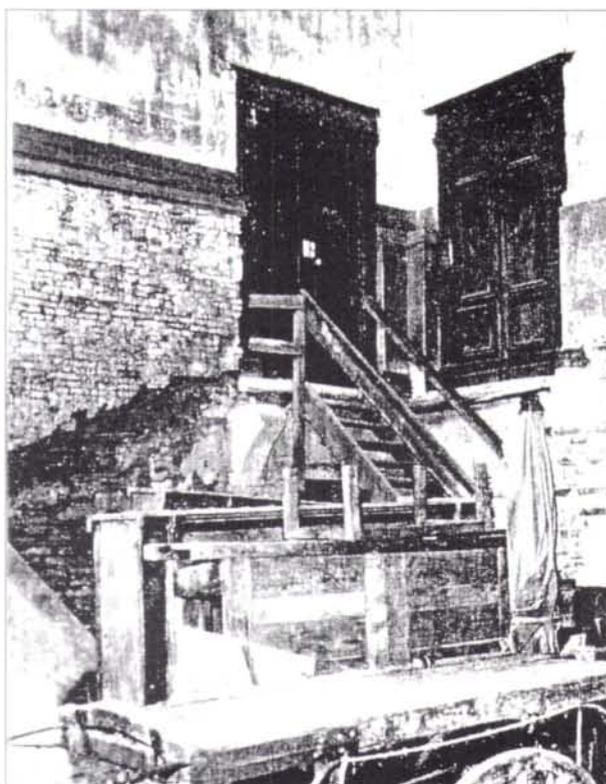


FIG. 14. HÔTEL DE NUPCES. ÉTAT DE L'ESCALIER D'HONNEUR avant restauration : saignée apparente.

conformes à la vérité historique (35). Seuls les encadrements des fenêtres et des portes furent laissés en brique apparente ainsi que la corniche : celle-ci était à l'origine recouverte de céruse mais le travail de restauration fut exécuté avec un si grand soin que Bernard Calley préféra la laisser à nu sur les instances des maçons. L'enduit lui-même fut l'objet de recherches approfondies pour lui donner l'aspect ancien légèrement granuleux du XVIII^e siècle (36). Sa pose, de plus, fut étudiée afin de respecter la patine du temps (là où transparaisait la trame du mur, un enduit très léger fut passé) et les effets voulus par le commanditaire (parfois l'enduit venait en saillie des briques, parfois en retrait de celles-ci afin de jouer sur les ombres portées).

De nombreux subterfuges furent inventés pour masquer les aménagements contemporains :

- L'ajustement de l'aile arrière gauche au corps principal présentait un décalage par rapport à ce dernier ; pour rétablir l'aplomb, la dernière travée du corps principal fut disposée légèrement de biais en angle rentrant.

- La multiplication des appartements grâce à la surélévation des ailes en retour fut adroitement masquée. Depuis le centre de la cour d'honneur, le visiteur ne voit qu'un toit au-dessus des derniers étages. En réalité, il s'agit de deux rangées de tuiles situées devant une coursive large de quelques mètres, précédant elle-même des appartements (fig. 4). D'autres moyens furent mis en œuvre dans le corps de logis central. Arguant de la hauteur de l'étage noble (cinq mètres), il fut décidé de le diviser en deux niveaux, chacun de deux mètres cinquante, séparés par des garde-corps métalliques plaqués contre les fenêtres et par deux éléments transversaux placés au milieu de la fenêtre (fig. 1).

- Le revêtement soigné de la cour d'honneur dissimule la dalle de béton recouvrant les garages souterrains. Son aménagement repose sur l'alternance de « galets (de la Garonne) de deux couleurs disposées selon un dessin

35. Comme nous l'avons exposé précédemment, de nombreuses constructions étaient constituées de briques de récupération ou de mauvaise qualité ; laisser à nu les façades restaurées aurait entraîné à long terme une dégradation progressive du matériau.

36. Le nouvel enduit composé de chaux hydraulique blanche, de sable blond et d'ocre jaune fut mélangé à de l'acide ; agissant comme un décapant, ce dernier permet de détacher le grain de sable de son liant afin que celui-ci apparaisse nettement et donne cet aspect granuleux.

géométrique très simple » (37). D'après Bernard Calley, aucun sol depuis 1855 n'avait été composé de la sorte, certainement à cause de l'énormité du travail que cela suppose : chaque galet doit être trié pour obtenir un ensemble homogène.

- La courette nord fut mise en valeur par le traitement du sol en carreaux de brique et de pierre, et par la superposition de galeries de bois.

- La reconstitution de l'escalier d'honneur fut réalisée à partir de quelques éléments épars datant du XVIII^e siècle incorporés dans un matériau actuel. Du grand escalier du XVIII^e siècle, il ne fut retenu que la rampe en fer forgé, quelques éléments du limon dont une clé pendante et quelques morceaux de marche. Contrairement à la démarche habituelle, la rampe d'escalier fut le point de départ de cette opération très minutieuse (fig. 13). Soutenue par un échafaudage métallique, elle fut remontée progressivement afin d'ajuster correctement la pente à l'inclinaison de la rampe (38). Malgré ces précautions, l'équipe de restauration fut contrainte d'abaisser par une petite marche le niveau des appartements du premier étage par rapport au palier pour éviter que la pente de l'escalier ne fût faussée. Cela explique notamment la rotation de 90° effectuée par l'escalier (au XVIII^e siècle, les premières marches étaient perpendiculaires au vestibule d'entrée, alors qu'à l'heure actuelle, elles lui sont parallèles) ainsi que la disparition d'un petit élément de la rampe. Ces légères modifications n'altèrent en rien l'aspect général de l'escalier puisque Bernard Calley a conservé le traitement façon pierre. Les marches sont taillées en pierre, au contraire le limon est traité façon pierre, composé de ciment blanc et travaillé à la boucharde pour lui donner l'aspect irrégulier de la pierre.

Enfin, nous soulignerons l'adaptation de structures du XVIII^e siècle aux structures actuelles, d'autant plus aisée que l'hôtel fut complètement vidé ; seuls furent conservés les murs de refend et les poutres. Cette mise à nu permit de tester la résistance des éléments conservés ainsi que leur disposition réelle. Lors du démontage des planchers, l'entreprise s'aperçut qu'ils reposaient sur une structure presque carrée de 8 x 6 m constituée selon un schéma répétitif : deux poutres maîtresses posées sur la largeur servaient d'appui aux planchers reposant eux-mêmes sur les solives, alignées parallèlement aux poutres maîtresses. Cette structure carrée permit d'adapter les dalles de béton posées de biais répartissant les charges sur les quatre murs (au lieu de deux) et diminuant les tensions d'un tiers.

Si cette longue opération de quatre années (de 1972 à 1976) fut qualifiée de réussie au moment de son achèvement, il est certain qu'à l'heure actuelle, on peut émettre quelques réserves face à cet enthousiasme.

En effet, on peut se demander pourquoi la reconstitution de l'escalier s'est révélée si complexe, alors qu'il apparaît très clairement sur la fig. 14 que les saignées laissées par le limon de l'escalier se lisaient parfaitement sur le mur de refend. Pourquoi ne pas avoir tiré parti de ces traces pour remonter l'escalier du XVIII^e siècle à l'identique ? Pourquoi avoir choisi la solution qui consistait à le reconstituer d'après la rampe d'escalier, ce qui entraîna des modifications de l'espace originel et des réajustements ?

D'autre part, la mise à nu du bâtiment dans son intégralité eut pour conséquence la disparition complète de l'agencement intérieur des époques précédentes (fig. 15). Certes, l'hôtel avait connu de nombreuses dégradations mais les relevés effectués avant la restauration prouvent que la distribution intérieure du XVIII^e siècle était encore visible, malgré les cloisons du XIX^e siècle (fig. 16). Manifestement, le souci majeur était de sauvegarder les façades sur cour mais ce choix reste néanmoins préjudiciable dans la mesure où il n'a pas tenu compte des possibilités de restauration à l'intérieur de l'édifice. Toutefois, concilier impératifs économiques de rentabilité et sauvegarde du patrimoine n'est pas une tâche aisée.

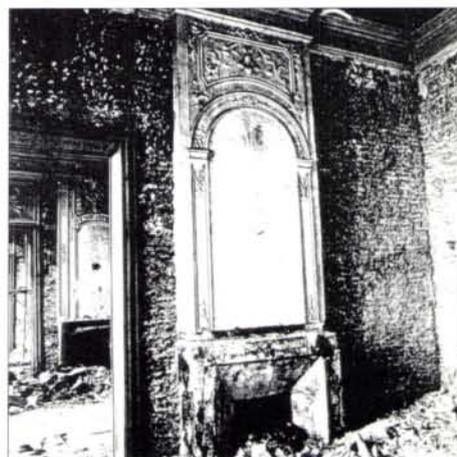


FIG. 15. HÔTEL DE NUPCES. ÉTAT AVANT RESTAURATION : appartement de l'étage noble. Aile avant gauche.

37. Bernard Calley, « Réhabilitation de l'hôtel de Nupces » dans *Monuments Historiques*, 1977, p. 21.

38. La reconstitution s'opéra dans l'ancienne église des Augustins, où on disposait d'un vaste volume permettant d'accueillir une telle structure et de se livrer aux essais nécessaires.

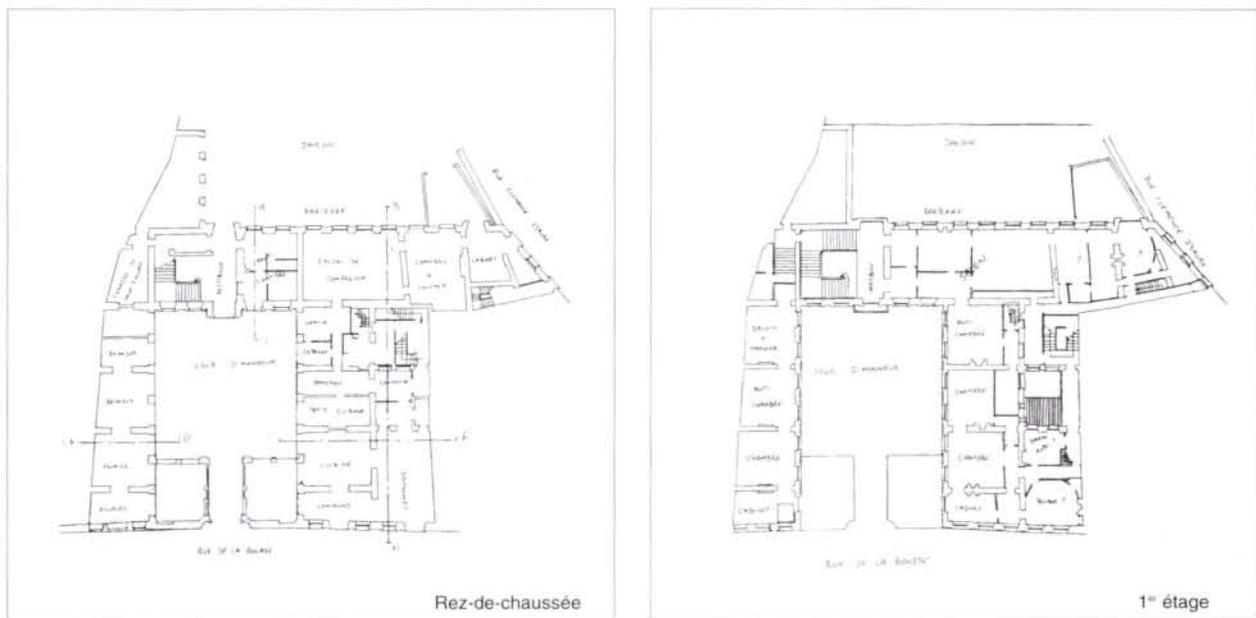


FIG. 16. HÔTEL DE NUPCES. « Immeuble rue de la Bourse, n° 15 à Toulouse, dressé par P. Féres, architecte D.L.G.G., Toulouse le 22 décembre 1949 ». Plans du rez-de-chaussée et du premier étage.

Après bien des vicissitudes, l'hôtel de Nupces semble avoir retrouvé une place digne de ses premiers propriétaires, Simon de Lancefoc, grand marchand pastelier de la Renaissance, et Jean-Georges de Nupces, le plus gros souscripteur de la ville de Toulouse au XVIII^e siècle.

Témoin de l'architecture classique en milieu toulousain, il est aussi un exemple de construction totalement en brique, s'inscrivant ainsi dans la tradition locale.